ne peu à peu vers le grand objet de son accusation. On lui reproche des expressions, sur les quelles on prétend édifier le crime de leze majesté.

Nous laisserons les Juristes discuter une telle accusation. Ce n'est qu'aux yeux du public, que le Baron de Brabeck prétend se justifier; non, par des axiomes de droit, non par l'organe des loix, mais seulement par les principes moraux, qui ne peuvent leur être contradictoires, et qui sont à la portée de tout le monde.

Qu'est le Pays d'Hildesheim? Un état gouverné par un Prince eccléssaftique élu par le grand Chapitre, et dont la Souveraineté cesse avec sa vie. Cette souveraineté est elle absolue? Non. La sagesse de ceux, qui établirent les bases de ce Gouvernement, sentit ce, que le Baron de Brabeck adit dans son écrit. Ils limitèrent cette puissance, et voulurent lui donner un contrepoids, en créant des Etats, pour surveiller l'administration du Pays: ils investirent ces Etas du droit de discussion de tout ce, qui pouvoit être relatif aux interêts du Pays, et ne prétendirent surement pas que là ou le conseil du Prince agiroit d'une manière contraire à ces interêts sacrés, un silence éternel de leur part dut concourir à protéger le mal, ou à le tolé-